



Une place à la table des négociations

Investir dans la participation
des enfants en tant que pierre
angulaire des droits de l'enfant



JOINING FORCES
For All Children

ChildFund
Alliance



 Save the Children

 SOS CHILDREN'S
VILLAGES
INTERNATIONAL

 Terre des Hommes
International Federation

 World Vision

Sommaire exécutif

Au cours des trois décennies et demie depuis l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), un changement fondamental s'est produit dans la manière dont les enfants sont perçus et reconnus - en tant que personnes dotées de leurs propres droits, y compris, et c'est essentiel, de leurs droits civils et politiques.

Le droit international stipule que les enfants ont le droit d'être entendus et que les adultes ont le devoir d'écouter. Le droit d'être entendu est fondamental pour garantir l'ensemble des droits de l'enfant, y compris ses droits civils et politiques, et n'est pas moins important que le droit des adultes de s'exprimer librement sur les questions qui les concernent. Pourtant, dans un contexte de déclin des droits politiques et des libertés civiles, ces droits sont de plus en plus menacés.

Les enfants nous disent constamment – et nous montrent – qu'ils veulent participer et agir sur les questions qui les concernent. Partout dans le monde, les enfants contribuent à la résilience de leurs communautés, à l'amélioration de leur propre protection, au progrès social, inspirant changement politique et proposant des solutions innovantes.

La participation des enfants est un droit en soi, mais aussi un catalyseur pour la réalisation de leurs droits de manière plus large. Renforcer la voix des enfants peut accroître leur capacité à revendiquer d'autres droits, à condition qu'il existe un environnement favorable, dans lequel les décideurs adultes jouent un rôle clé en tant que public réceptif et influent.

Alors qu'il ne reste que six ans pour réaliser les ambitions de l'Agenda 2030 pour le développement durable, il est urgent de se concentrer sur la participation des enfants et d'investir dans ce domaine. Cela permettra non seulement de remédier à l'enlisement des progrès en matière de droits de l'enfant, mais promet également des avantages sociétaux plus importants. Des enfants responsabilisés et informés grandissent pour devenir des membres civiquement actifs et responsables

de la société. Inversement, à une époque de baisse de la confiance dans les institutions publiques – en particulier parmi les jeunes² – et où la cohésion sociale s'affaiblit, le fait de ne pas soutenir et encourager la participation des enfants risque de contribuer à la formation d'une génération d'adultes désintéressés de la citoyenneté active et de la vie civique.

L'état de la participation des enfants

Depuis l'adoption de la CIDE, il y a eu une compréhension croissante, ainsi qu'un engagement parmi les décideurs, en faveur de la participation civique des enfants. Il existe de nombreux exemples documentés, dans le monde entier, de la participation active aux campagnes, aux processus politiques et à la prise de décision à tous les niveaux³.

De nombreux pays ont élaboré des cadres juridiques, politiques et programmatiques, et des mécanismes ont été établis pour soutenir la participation des enfants à la prise de décision aux niveaux local, national, régional et mondial. Ces efforts n'ont toutefois pas garanti une mise en œuvre efficace et systématique de la participation des enfants. Même lorsque des politiques de participation des enfants sont en place, elles ne sont souvent pas soutenues par des investissements publics suffisants et durables dans les structures et les systèmes. Les progrès ne se traduisent pas par des opportunités significatives pour que tous les enfants soient entendus.

Cette note d'orientation politique vise à lever cet obstacle à la participation systématique, significative et équitable des enfants à la prise de décision publique. S'appuyant sur le rapport 2021 de Joining Forces intitulé [We're Talking, Are You Listening \(Nous parlons, écoutez-vous ?\)](#), cette note vise à faire la lumière sur la budgétisation publique de la participation des enfants. S'appuyant sur des consultations avec des enfants dans sept pays et sur une analyse juridique, politique

et budgétaire de la participation des enfants dans trois de ces pays, elle présente des idées et des recommandations à l'intention des gouvernements sur la manière dont la participation des enfants peut être intégrée dans les structures et les systèmes et comment les engagements juridiques et politiques peuvent être traduits dans les budgets publics de manière à promouvoir une participation significative et éthique des enfants.

Guidées et inspirées par ce que les enfants nous ont dit, les membres de Joining Forces se mobilisent autour d'un appel à l'action pour exiger des investissements financiers plus importants et une volonté politique de la part des gouvernements et de la communauté internationale dans son ensemble pour la participation systématique des enfants aux processus décisionnels.

Plus précisément, nous demandons aux gouvernements de :

- **Renforcer les cadres juridiques et politiques garantissant le droit des enfants à être entendus ainsi que leurs droits civils et politiques, tels qu'ils sont consacrés par la CIDE**
- **Établir et institutionnaliser des structures et des mécanismes pour une participation significative et équitable des enfants**
- **Investir dans des mécanismes de participation des enfants, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement.**
- **Renforcer la capacité, la confiance et les connaissances des enfants pour participer à la prise de décision.**
- **Soutenir la capacité et la volonté des adultes de faciliter et de permettre une participation significative et éthique des enfants**

Joining Forces

En tant qu'alliance des six plus grandes Organisations non-gouvernementales internationales travaillant avec et pour les enfants afin de garantir leurs droits et de mettre fin à la violence à leur encontre, Joining Forces place les enfants au centre de nos actions, en aidant les enfants à faire entendre leur voix, à agir en tant qu'agents du changement et à nous demander, ainsi qu'aux responsables, de rendre des comptes, en veillant à ce que les expériences et les points de vue des enfants façonnent les solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

Les organisations axées sur les enfants ont joué un rôle essentiel dans la promotion de moyens pratiques permettant aux enfants de se faire entendre dans différents contextes, et

en favorisant l'apprentissage sur la manière dont cela peut se faire de manière sûre et significative. Nous travaillons directement avec les enfants pour créer une vague de soutien à la participation des enfants aux niveaux local, national et régional, qui se reflétera dans les forums mondiaux et complétera les initiatives mondiales.



Avant-propos

C'est un grand honneur et un privilège de présenter cet important rapport. La participation croissante des enfants et des jeunes en tant que citoyens actifs est très positive et transformatrice. Cela reflète une évolution dans la perception de notre rôle dans la société et, potentiellement, dans le monde. Cela nous permet non seulement d'influencer les décisions qui nous concernent directement, mais aussi de jouer un rôle essentiel dans la construction d'un monde meilleur.

Les enfants et les jeunes, par leur participation, apportent une richesse de perspectives et d'expériences différentes, et la diversité des voix est essentielle pour aborder des problèmes complexes et trouver des solutions innovantes aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous constatons que de plus en plus d'enfants et de jeunes font entendre leur voix dans les endroits où se prennent les décisions. C'est le résultat d'un grand nombre de personnes et d'organisations qui ont plaidé en faveur du changement et exigé notre place à la table où sont prises les décisions.

À mesure que de plus en plus d'enfants et de jeunes s'impliquent dans la société, nous sommes également confrontés à diverses difficultés qui peuvent entraver la réalisation pratique de notre droit à participer et à être écoutés. Je crois que les systèmes existants dans la plupart des pays ne sont pas conçus pour nous impliquer de manière conviviale, représentative et inclusive. Malheureusement, de nombreux adultes estiment que nous sommes trop jeunes ou immatures pour participer pleinement à la prise de décision.

Cette barrière nous empêche d'être écoutés attentivement ; ainsi, nos idées et nos opinions sont souvent ignorées. Ce manque d'opportunités d'en apprendre davantage sur la vie démocratique et la participation civique

fait de nous des citoyens moins informés et désengagés.

La participation des enfants et des jeunes n'est pas seulement un droit mais aussi un principe fondamental ; ainsi, nos opinions doivent être prises en compte. J'appelle les gouvernements, les donateurs et la société civile à créer de véritables espaces et qui soient sûrs pour que nous puissions participer à la prise de décision publique. Bien entendu, cela doit inclure toutes les informations nécessaires pour que nous puissions exercer notre droit à la participation en toute confiance et en toute sécurité.

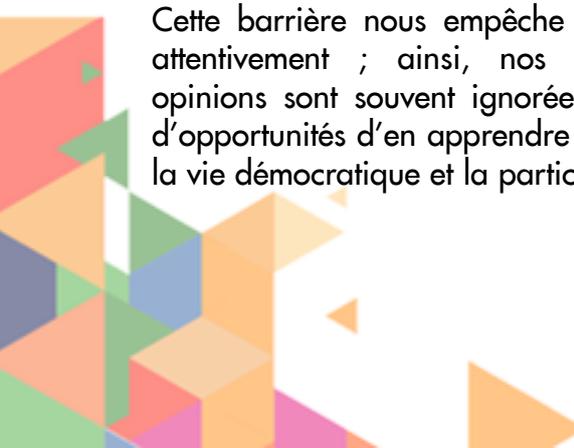
Je regarde l'avenir avec optimisme car j'ai vu le travail de nombreux enfants et jeunes qui, grâce à leur capacité de leadership, ont transformé leurs communautés. Par conséquent, je suis plus que convaincue que les enfants et les jeunes sont les protagonistes du changement dont nos pays ont besoin. Nous continuerons à œuvrer pour que les barrières tombent et que tous les enfants et jeunes puissent donner leur avis et exprimer leurs idées sans être diminués ou traités avec condescendance.

En écrivant cet avant-propos, j'exhorte les pays et leurs autorités à nous fournir les outils et les opportunités pour nous engager dans la mise en œuvre des politiques nécessaires afin de garantir que les enfants et les jeunes puissent développer et exercer pleinement leur droit à la participation. La capacité de voir au-delà du traditionnel est le super pouvoir que nous, enfants et jeunes, possédons et c'est quelque chose que les adultes doivent reconnaître et renforcer.

Jimena, 16 ans⁴.

Jeune leader, Pérou

Représentante de l'Alianza Nacional de Líderes de Transformación (ANALIT) – Alliance nationale des leaders en transformation



Introduction

Au cours des trois décennies et demie depuis l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), un changement fondamental s'est produit dans la manière dont les enfants⁵ sont perçus et reconnus - en tant que personnes dotées de leurs propres droits, y compris, et surtout, de leurs droits civils et politiques.

La CIDE a inscrit dans le droit international que les enfants ont le droit d'être entendus. En signant et en ratifiant la CIDE, les États ont affirmé que tous les enfants ont le droit de participer aux décisions qui les concernent et de s'attendre à ce que les décideurs écoutent et prennent en compte leurs opinions.⁶ Dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, les États se sont en outre engagés à reconnaître les enfants comme des « agents du changement ».

Bien que la participation des enfants⁷ est un droit en soi, elle est également un catalyseur pour la réalisation des droits des enfants de manière plus générale. Renforcer la voix des enfants peut accroître leur capacité à revendiquer d'autres droits, à condition qu'il existe un environnement favorable, dans lequel les décideurs adultes jouent un rôle clé en tant que public réceptif et influent.⁸

Les enfants nous disent constamment – et nous montrent – qu'ils veulent participer et agir sur les questions qui les concernent. À travers le monde, les enfants jouent un rôle de premier plan dans les campagnes mondiales et nationales. Ces dernières années, les enfants activistes ont mené des campagnes importantes sur des questions telles que la crise climatique, la lutte contre le racisme et le contrôle des armes à feu. Ils contribuent à la résilience de leurs communautés, à l'amélioration de leur propre protection, au progrès social, inspirant



le changement politique et proposant des solutions innovantes.

Les données montrent également qu'écouter les enfants contribue à de meilleures politiques et prises de décisions.⁹ Comme le reconnaît la CIDE, les enfants possèdent des connaissances, des perspectives et des idées précieuses.¹⁰ Lorsqu'ils ont des occasions significatives d'exprimer leurs opinions, les enfants peuvent contribuer à de meilleures solutions et services qui leur sont destinés, et à des processus et décisions plus adaptés à leurs besoins. La participation aux processus décisionnels est également bénéfique pour les enfants eux-mêmes, car elle leur permet de développer leur esprit critique et leurs compétences en matière de communication et de résolution de problèmes.¹¹

L'implication des enfants dans le développement de leur communauté soutient leurs droits mais peut également avoir des avantages à long terme pour la société dans son ensemble. Des enfants responsabilisés et informés deviennent des membres actifs et responsables de la société, contribuant au développement général et au bien-être de leurs communautés et de leurs nations. Inversement, à une époque de baisse de la confiance dans les institutions publiques - en particulier parmi les jeunes¹² - et où la cohésion sociale s'affaiblit, le fait de ne pas soutenir et encourager la participation des enfants risque de contribuer à la formation d'une génération d'adultes désintéressés de la citoyenneté active et de la vie civique.

Dans un contexte de déclin des droits politiques et des libertés civiles, de stagnation des progrès en matière de promotion des droits de l'enfant et de la nécessité urgente de galvaniser et d'accélérer les efforts en vue de la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'importance de se concentrer sur la participation des enfants et d'investir en ce sens est évidente.

L'état de la participation des enfants

Depuis l'adoption de la CIDE, des progrès considérables ont été réalisés dans la

promotion du droit des enfants à être entendus. Les décideurs comprennent de mieux en mieux la valeur de la participation civique des enfants et s'y engagent de plus en plus. De nombreux pays ont élaboré des cadres juridiques, politiques et programmatiques, et des mécanismes ont été établis pour soutenir la participation des enfants à la prise de décision aux niveaux local, national, régional et mondial.

Cependant, ces progrès ne se traduisent pas toujours par des opportunités significatives pour tous les enfants de se faire entendre. Souvent, les enfants ne sont pas pris au sérieux et n'ont pas la possibilité de faire entendre leur point de vue dans les processus d'élaboration des politiques qui les concernent. Les mécanismes de participation des enfants ne sont souvent pas disponibles, accessibles ou adaptés aux enfants ; les enfants peuvent manquer de soutien pour s'engager, et les adultes n'ont souvent pas les compétences et les capacités nécessaires pour faciliter une participation significative des enfants. De nombreux enfants rencontrent des défis et des obstacles pour exercer leurs droits civils et politiques. C'est particulièrement le cas des enfants confrontés à la discrimination que ce soit en raison du handicap, du statut familial, du genre de la langue ou de l'identité ethnique.¹³

Les efforts des gouvernements n'ont donc pas garanti une mise en œuvre efficace et systématique de la participation des enfants. Même lorsque des politiques de participation des enfants sont en place, elles ne sont souvent pas soutenues par des investissements publics suffisants et durables dans les structures et les systèmes.

Des ressources et financements adéquats sont essentiels à la participation des enfants. La disponibilité et la durabilité du financement se sont avérées être un facteur important pour déterminer si les plateformes visant à garantir la participation des enfants sont maintenues une fois mises en place.¹⁴ Bien que les États soient tenus de veiller à ce que les budgets publics soutiennent la réalisation de tous les droits de l'enfant en vertu de la CIDE,¹⁵ il arrive



souvent que des ressources insuffisantes soient allouées à la participation des enfants. Les mécanismes censés permettre aux enfants de participer ne sont pas correctement budgétisés par les institutions publiques, ce qui signifie qu'ils ne sont pas en mesure de fonctionner de manière efficace et inclusive et d'assurer une participation significative.

“Nous voulons que les adultes et nous prenions ensemble les décisions qui nous concernent !”

Fille, Sénégal, groupe de discussion.

Cette note d'orientation politique vise à lever cet obstacle à la participation systématique, significative et éthique des enfants à la prise de décision publique. S'appuyant sur le rapport 2021 de Joining Forces [We're Talking, Are You Listening](#), qui présente les obstacles et les opportunités pour la participation des enfants sur la base des recommandations des

enfants, cette note vise à faire la lumière sur la budgétisation publique de la participation des enfants. Elle s'appuie sur des consultations avec des enfants dans sept pays et sur une analyse juridique, politique et budgétaire de la participation des enfants dans trois de ces pays. Cette synthèse présente des idées et des recommandations à l'intention des gouvernements sur la manière dont la participation des enfants peut être intégrée dans les structures et les systèmes, et sur la manière dont les engagements juridiques et politiques peuvent être traduits dans les budgets publics de manière à promouvoir une participation significative et éthique des enfants.

“L'une des choses les plus importantes que nous avons répétées, c'est que nous voulons être entendus”

Fille, Pérou, groupe de discussion.

1 Appel à l'action de Joining Forces

En tant qu'alliance des six plus grandes Organisations non-gouvernementales internationales travaillant avec et pour les enfants afin de garantir leurs droits et de mettre fin à la violence à leur encontre, Joining Forces place les enfants au centre de nos actions, en aidant les enfants à faire entendre leur voix, à agir en tant qu'agents du changement et à nous demander, ainsi qu'aux responsables, de rendre des comptes, en veillant à ce que les expériences et les points de vue des enfants façonnent les solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

Les membres de Joining Forces se mobilisent autour d'un appel à l'action pour exiger des investissements financiers plus importants et une volonté politique de la part des gouvernements et de la communauté internationale dans son ensemble pour la participation systématique des enfants aux processus décisionnels.

Les organisations axées sur les enfants ont joué un rôle essentiel dans la promotion de moyens pratiques permettant aux enfants de



se faire entendre dans différents contextes, et en favorisant l'apprentissage sur la manière dont cela peut se faire de manière sûre et significative. Nous travaillons directement avec les enfants pour créer une vague de soutien à la participation des enfants aux niveaux local, national et régional, qui se reflétera dans les forums mondiaux et complétera les initiatives mondiales.

Ce que les enfants nous ont dit

Les consultations avec des enfants, entreprises pour informer cette synthèse, ont permis d'entendre comment les enfants veulent s'engager dans la prise de décision et de comprendre leurs perspectives sur la mesure dans laquelle leur droit d'être entendus est respecté (ou non) à travers les mécanismes existants de participation des enfants. Des échanges ont été menés avec plus de 150 enfants âgés de 12 à 17 ans dans sept pays (El Salvador, Indonésie, Kenya, Pérou, Philippines, Sénégal et Ouganda). Les résultats de ces échanges prennent en compte les mécanismes existants qui sont à la disposition des enfants, les défis et les obstacles auxquels les enfants sont confrontés pour y accéder, ainsi que leur vision du changement. De plus amples informations sur les échanges sont disponibles en annexe.

Différentes possibilités de participation

Les enfants ont été en mesure d'identifier une série de structures de participation des enfants et d'opportunités de partager leurs opinions.

Ils ont mentionné, par exemple, les conseils consultatifs d'enfants et d'adolescents, et les parlements d'enfants qui s'intègrent dans les gouvernements aux niveaux régional, sous-régional, national ou local. Dans certains pays, des enfants ont indiqué qu'ils participaient à des comités établis par les collectivités locales pour prévenir et répondre aux cas de maltraitance des enfants, tels que le Conseil municipal pour la protection des enfants aux Philippines et les Bureaux de défense des enfants et des adolescents au Pérou. Dans certains pays, comme l'Indonésie, les enfants étaient conscients de l'existence de mécanismes permettant de les impliquer dans les réformes législatives. Outre ces formes systématiques de participation des enfants, les enfants ont également décrit une variété d'opportunités ad hoc de participer à la vie civique, telles que les célébrations des journées nationales et internationales de l'enfance.

“Je vis à Chorrillos. Je participe à une organisation environnementale dans les zones humides. En tant qu'enfants, nous discutons habituellement avec les maires de Chorrillos et de Lima, et nous proposons des solutions qui peuvent améliorer les zones humides. J'ai également participé à plusieurs organisations environnementales mises en place par la municipalité de Lima”

Fille, Pérou, groupe de discussion.

Cependant, certains enfants ont exprimé leur frustration quant à la façon dont les enfants sont mis à l'écart des prises de décision, y compris dans les processus participatifs destinés à intégrer les opinions de la communauté.



“Concernant l’espace de participation, dans mon village... cela ne s’est pas bien passé. Par exemple, le village n’implique pas les enfants dans le Musrenbang [processus de planification participative]. Cela n’exclut pas la possibilité d’avoir des villages impliquant des enfants, mais dans mon village, il n’y a pas de forum ou d’espace pour tenir compte des aspirations dans les réunions de Musrenbang. Jusqu’à présent, cela se limite encore aux promesses que nous pouvons être invités au Musrenbang”

Fille, Indonésie, groupe de discussion.

En réfléchissant à leurs expériences d’opportunités de participation, les enfants ont eu des perceptions différentes de l’impact de leur engagement. En Indonésie, par exemple, les enfants ont été invités à assister à des auditions sur des projets de loi dans le cadre d’une consultation publique, et pourtant ils n’ont pas été impliqués dans les étapes d’examen et de révision, ni dans l’application des nouvelles lois. Certains enfants ont eu l’impression que les opinions ou les suggestions qu’ils avaient formulées au cours de ces processus n’avaient pas toujours été prises en compte, mais d’autres ont estimé que leurs points de vue avaient été intégrés, ce qui a donné des résultats positifs.

“Quand la précédente loi sur les enfants était en cours de révision, on nous a demandé de contribuer à la nouvelle loi. Lorsqu’elle a été finalisée, il était évident que nos points de vue



World Vision

avaient été pris en compte dans la nouvelle loi”

Garçon, Kenya, groupe de discussion.

Les écoles ont été spécifiquement identifiées comme des espaces qui favorisent la participation des enfants en impliquant les élèves dans les décisions politiques liées à l’école par le biais de conseils d’élèves, de forums et de clubs d’enfants. Ces mécanismes vont souvent au-delà des politiques scolaires - ils renforcent la confiance des enfants et leurs

compétences en matière de leadership et créent des plateformes pour partager leurs points de vue sur d'autres questions qui les concernent. Les collectivités locales et les districts dans certains pays, comme le Pérou, s'engagent également dans ces mécanismes scolaires afin d'inclure les points de vue des enfants dans la programmation et l'élaboration de politiques pour les enfants.

“Les enseignants enseignent aux enfants pour qu'ils puissent participer. Ils jouent un rôle important dans la participation des enfants”

Fille, Ouganda, groupe de discussion.

Obstacles à la participation

Les enfants qui ont participé aux échanges ont identifié une série d'obstacles au niveau des ménages, des communautés, des institutions et du pays qui les empêchent, ainsi que d'autres enfants, de participer et de voir leurs points de vue pris en compte dans les processus décisionnels. Ces obstacles découlent de facteurs sociaux, économiques et politiques.

Certains enfants ont, par exemple, décrit les croyances de leurs parents ou de leurs communautés selon lesquelles les enfants ne savent pas grand-chose du monde et n'ont pas besoin d'être consultés, même lorsque les questions sont importantes pour eux. Les normes sociales voulant que les enfants se taisent lorsque les adultes parlent ou qu'ils acceptent les décisions prises par les adultes sont apparues dans de nombreux échanges.

“Certains parents ne comprennent pas l'intérêt de la participation des enfants. Chaque fois que les enfants essaient de s'exprimer, ils les font taire”

Garçon, Ouganda, groupe de discussion.

“Nous entendons souvent les adultes dire : ‘Tu es jeune, tu ne connais rien au monde’. Au contraire, les enfants sont plus conscients des enjeux qui les concernent”

Fille, Philippines, groupe de discussion.

“Nous avons des adultes qui pensent que les enfants ne peuvent pas prendre de décisions et qu'ils n'ont donc pas besoin d'organiser des forums et d'y participer”

Garçon, Kenya, groupe de discussion.



Les enfants eux-mêmes peuvent penser qu'ils n'ont pas l'autorité, la confiance et les connaissances nécessaires pour s'engager de manière significative. Certains enfants ont exprimé leur inquiétude quant au rejet de leurs propositions, ou leur crainte d'être blessés, ridiculisés, intimidés ou jugés après avoir exprimé leurs opinions, expliquant que ces inquiétudes les dissuadent de participer.

“La peur du rejet... est aussi quelque chose qui nous empêche, en tant qu'enfants, d'exprimer ce que nous ressentons, notre opinion sur un sujet, d'être rejetés ou jugés pour notre opinion”

Garçon, El Salvador, groupe de discussion.

“Certains enfants ne participent pas parce qu'ils craignent que les photos prises lors de ces événements soient utilisées à tort sur les médias sociaux et qu'ils soient victimes de cyberharcèlement”

Fille, Ouganda, groupe de discussion.

D'autres enfants ont parlé de ressources financières insuffisantes pour garantir un accès significatif et équitable aux réunions auxquelles ils ont été invités ; par exemple, les frais de transport et autres dépenses. L'absence ou l'insuffisance des ressources financières allouées à la participation des enfants crée des obstacles supplémentaires à une participation significative et inclusive.

“Heureusement, nous avons pu obtenir suffisamment de fonds pour couvrir les frais de voyage”

Fille, Philippines, groupe de discussion.

Veiller à ce que les voix de tous les enfants soient entendues, en particulier celles des plus touchés par les inégalités et la discrimination, constitue un défi de taille. Les obstacles à la participation rencontrés par les enfants en situation de handicap en particulier sont apparus comme une préoccupation pour certains des enfants consultés.

“Les enfants sourds ou aveugles ne sont généralement pas inclus dans les activités à l'école et dans les communautés”

Fille, Ouganda, groupe de discussion.

“Je pense que nous devons particulièrement renforcer le domaine de la communication. Chaque enfant et adolescent est très différent et nous avons des manières différentes de communiquer. Par exemple, il y a des personnes ayant un handicap visuel ou auditif, des personnes sourdes-muettes, et nous devons réfléchir à la manière dont elles peuvent communiquer et participer”

Fille, Pérou, groupe de discussion.



La participation peut également s'avérer plus difficile pour les enfants vivant dans des zones rurales reculées, où il peut être difficile et coûteux d'assurer le transport vers les lieux où se tiennent les réunions de participation des enfants. Les enfants de ces régions ont un accès limité aux services, des connexions Internet médiocres et souvent ne possèdent pas ou n'utilisent pas d'appareils qui pourraient favoriser la connexion et la participation par des moyens numériques.

“Je pense que l'un des obstacles à la libre participation dans certains endroits, mais pas partout, est la pénurie d'Internet dans les zones rurales”

Fille, Pérou, groupe de discussion.

Les filles, les enfants déplacés, les enfants sans prise en charge parentale et ceux qui vivent dans la pauvreté peuvent être confrontés à des obstacles supplémentaires à la participation et à la réalisation de leurs droits, notamment un accès limité à l'information, aux ressources et aux opportunités. Les enfants sont particulièrement préoccupés par la façon dont ces facteurs influencent la sélection des enfants pour participer aux différents mécanismes.

“Je pense que chaque enfant ou adolescent devrait participer parce que les voix viennent de tout le monde et pas seulement d'un petit groupe, et nous devons aussi prendre en compte les personnes ayant des circonstances particulières. Les personnes souffrant d'un handicap. Nous devrions tous participer, hommes et femmes”

Garçon, Pérou, groupe de discussion.



La vision des enfants pour le changement

Lorsqu'on leur a demandé ce qui devait changer pour garantir que tous les enfants puissent participer de manière significative, les enfants ont formulé toute une série de recommandations.

Dans tous les pays, les enfants ont souligné l'importance de **renforcer leur capacité et celle des autres à participer en toute confiance et la nécessité pour eux** de bien comprendre les questions sur lesquelles ils s'engagent. Ils ont demandé un renforcement des capacités, des formations et des programmes de mentorat pour améliorer leurs compétences en matière de leadership et de communication, ainsi que l'utilisation de la technologie pour les réunions virtuelles. De nombreux enfants ont estimé que ce type de soutien était essentiel pour faire connaître leur point de vue, développer leur esprit critique, leur capacité d'expression et leur confiance en soi. Ils ont également appelé à une augmentation du financement et du soutien logistique pour permettre la mobilité des enfants et accroître l'accès aux mécanismes de participation.

“En tant qu'enfants, nous devons être sensibilisés aux différentes lois et politiques qui nous protègent afin que nous puissions nous exprimer en connaissance de cause”

Fille, Kenya, groupe de discussion.

“Les organisations auxquelles nous participons devraient nous offrir une formation approfondie sur le sujet, ainsi que des ateliers de leadership et d'art oratoire, afin que nous puissions mieux nous exprimer devant les autorités et au cours des réunions”

Fille, Perou, groupe de discussion.

L'importance de la sensibilisation, du soutien et de la promotion de la participation des enfants

par les adultes a également été soulignée. Les enfants ont indiqué qu'il fallait que les adultes comprennent mieux les droits des enfants, y compris leur droit de participer, et les avantages associés à leur respect. Ils ont appelé les décideurs à faire preuve de leadership, à soutenir et à encourager les enfants à participer à la prise de décision. Ils souhaitent que les décideurs eux-mêmes s'engagent auprès des enfants de tous les milieux.

“Il est important que l'autorité principale voie directement la réalité et socialise avec les enfants et les adolescents pour comprendre la réalité”

Fille, Perou, groupe de discussion.

Les enfants se souciaient à la fois du **sujet et du format des mécanismes de participation**. Ils voulaient donner la priorité à des sujets ou à des domaines de débat qui correspondent à leurs intérêts, qui traitent de leurs droits et de leurs responsabilités ou qui concernent les défis quotidiens auxquels sont confrontés les enfants et leurs familles. Ils ont également souligné l'importance d'approches et d'espaces adaptés aux enfants et centrés sur eux, à la fois physiques et virtuels, et de recevoir un feedback et un suivi des décisions prises.

“Des forums de discussion existent déjà, mais ils doivent être équilibrés par un système plus propice et il doit y avoir des mises à jour et un suivi plus systématiques. Parfois, les questions soulevées sont identiques et ne correspondent pas aux préoccupations des jeunes”

Fille, Indonésie, groupe de discussion.

Enfin, les enfants ont souligné l'importance de veiller à ce que la participation des enfants soit équitable. Ils ont demandé l'égalité des chances et la non-discrimination pour que tous les enfants puissent participer, indépendamment de leur identité ou d'autres facteurs qui peuvent les rendre vulnérables à l'exclusion. Les enfants ont également réclamé des procédures équitables pour la sélection des représentants, telles que l'élection libre et équitable de délégués chargés de représenter leurs points de vue au cours des ateliers et dans d'autres plateformes.

“Les enfants handicapés devraient également être autorisés à participer ; ils devraient être accueillis de manière à ce qu'ils ne se sentent pas exclus des forums. Leurs

suggestions devraient également être intégrées dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des enfants”

Garçon, Kenya, groupe de discussion.

“Il devrait y avoir une sélection libre et équitable des membres représentant les autres enfants dans les forums. Ce sont nos professeurs qui décident qui participe aux forums, mais nous aimerions choisir ceux qui nous représenteront, pas nos professeurs”

Garçon, Kenya, groupe de discussion.

2

La participation des enfants et la sauvegarde

La participation sûre et éthique des enfants exige de faire passer l'intérêt supérieur et le bien-être des enfants en premier, et de créer des opportunités et des environnements sûrs, véritables et équitables pour tous les enfants afin qu'ils puissent partager leurs opinions et s'engager dans les questions et les décisions qui les concernent. Elle exige de minimiser les risques que l'implication des enfants dans les pratiques participatives, en personne et en ligne, fait courir à ces derniers.

La participation et la protection des enfants sont interdépendantes et doivent être envisagées ensemble. Lors de l'implication des enfants, leur sécurité et leur protection sont une considération primordiale. Cela implique une planification et une préparation minutieuses, détaillées et rigoureuses, ainsi que le respect des normes de pratique les plus élevées en matière de participation sûre et inclusive des enfants, depuis la sélection de l'enfant jusqu'au retour d'information et au suivi après la participation.



Il est du devoir de toutes les organisations et entités de veiller à ce que les événements impliquant des enfants soient sûrs et à ce qu'elles disposent des ressources et des capacités nécessaires pour respecter les normes de protection et gérer les risques.

Ce que notre analyse nous apprend

Depuis l'adoption de la CIDE, de nombreux pays ont pris des mesures importantes pour intégrer la participation des enfants dans la gouvernance aux niveaux national et local. Pourtant, les enfants nous disent (et d'autres preuves le confirment) que leur droit d'être entendus n'est pas systématiquement garanti.



Dans la pratique, la participation des enfants est souvent purement symbolique et ponctuelle, exclut les groupes vulnérables et les preuves de son impact sont souvent limitées.¹⁶

Les lois, les politiques, les stratégies et les plans sont des composantes cruciales pour garantir le droit des enfants à participer. Cependant, sans des ressources suffisantes et durables, les mécanismes de participation des enfants ne peuvent pas fonctionner de manière efficace ou inclusive, de manière à permettre une participation sûre, significative et éthique des enfants dans la prise de décision.

L'analyse menée pour cette synthèse visait à comprendre comment les ressources sont allouées aux mécanismes de participation des enfants afin de mettre en lumière les progrès réalisés et les lacunes persistantes. Les trois pays sélectionnés pour cette analyse – le

Salvador, le Pérou et l'Ouganda – ont tous institué des mécanismes de participation des enfants. En tant que tels, ils n'offrent pas une vision représentative des progrès réalisés par les gouvernements dans la mise en œuvre de la participation des enfants. Au contraire, ils offrent une opportunité de mettre en évidence les bonnes pratiques, mais aussi les lacunes et les opportunités de renforcer l'institutionnalisation de la participation des enfants dans la prise de décision publique.

Lois et politiques

En vertu de la CIDE, les États ont l'obligation d'adopter des lois et des politiques qui permettent aux enfants d'être entendus sur toutes les questions qui les concernent. Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a souligné que l'inscription de la participation des enfants dans la législation et les politiques est un élément important de la mise en œuvre du droit des enfants d'être entendus¹⁷. Cela a été clairement réitéré dans la Note d'orientation du Secrétaire général des Nations Unies sur l'intégration des droits de l'enfant.¹⁸

Les trois pays analysés ont prévu la participation des enfants dans la loi, bien que le niveau de spécificité varie d'un pays à l'autre. Tous ont une politique, un plan ou une stratégie nationale qui traite de la participation des enfants. Dans chaque pays, la loi ou la politique nationale pertinente fait référence à des mécanismes spécifiques de participation des enfants.

Les bonnes pratiques indiquent que la coordination de la participation des enfants doit être confiée à une autorité leader afin qu'elle soit institutionnalisée à tous les niveaux.¹⁹ Dans chacun des trois pays analysés, plusieurs organismes gouvernementaux et niveaux de gouvernement ont des responsabilités en matière de participation des enfants. Chacun

des pays a un organisme désigné responsable de la participation des enfants, bien que l'analyse de la coordination ne fasse pas partie de cette étude.

Mécanismes de participation des enfants

Les gouvernements ont mis en place une large gamme de mécanismes et d'autres initiatives pour faciliter la participation des enfants. Il s'agit notamment des bureaux de médiateurs pour les enfants, des conseils et parlements de l'enfance et de la jeunesse, de systèmes de plaintes et de feedback adaptés aux enfants, ainsi que de programmes éducatifs visant à donner aux enfants les moyens de connaître leurs droits et leurs responsabilités. Les écoles adoptent de plus en plus souvent des conseils et des forums d'étudiants afin d'impliquer les étudiants dans les décisions relatives aux politiques scolaires et aux programmes d'études. Bien que les données suggèrent que l'efficacité des différents types de mécanismes varie,²⁰ en général, les processus et mécanismes participatifs doivent être cohérents et continus afin de dépasser le stade de la pure forme.²¹

Des mécanismes de participation des enfants ont été identifiés dans les trois pays étudiés, bien que leur format et leur structure varient.

Au Salvador et au Pérou, une structure de conseils pour les enfants a été mise en place aux niveaux du district, provincial, régional et national, axée sur la consultation des enfants et des adolescents par un processus représentatif. La structure à plusieurs niveaux permet de transmettre les demandes locales aux décideurs au niveau régional et national. Dans les deux cas, les conseils pour les enfants sont mentionnés dans les lois ou politiques nationales, bien que le niveau de détail concernant la formation, les responsabilités, la structure et le fonctionnement de ces mécanismes de participation varie d'un pays à l'autre.

En Ouganda, un éventail beaucoup plus large de mécanismes de participation aux niveaux de l'école, de la localité, du district, de la région et de la nation et dans tous les secteurs est mentionné dans la Stratégie nationale de participation des enfants. Cependant, ils ne sont pas clairement structurés pour garantir la représentation des opinions des enfants aux niveaux local, régional ou national, et ont été critiqués pour être fragmentés et souvent de courte durée.²²

Budgets

La disponibilité du financement s'est avérée être un facteur important pour déterminer la durabilité des mécanismes de participation



des enfants.²³ L'analyse de la manière dont les mécanismes de participation des enfants sont financés et budgétisés a révélé un certain nombre de problèmes qui ont des répercussions sur leur fonctionnement et, par conséquent, sur les possibilités qu'ont les enfants de participer de manière significative à la prise de décision.

Malgré la présence de plans et de stratégies pour la participation des enfants avec des objectifs, des actions prioritaires et des responsabilités des institutions à différents niveaux gouvernementaux, les budgets institutionnels nationaux analysés ne reflétaient pas des allocations différenciées pour soutenir l'organisation des mécanismes de participation des enfants ou garantir leur fonctionnement. Sans ventilation des budgets, il est difficile d'identifier et de suivre les dépenses publiques consacrées à la participation des enfants.

Un constat commun aux trois pays était que les allocations de ressources pour la participation des enfants étaient incluses dans des catégories ou programmes budgétaires plus larges. Par exemple, au Pérou, le financement de la participation des enfants est inclus dans les sections « Renforcement de la participation de la société civile à l'éducation » du budget du ministère de l'Éducation et « Intervention ludique et espaces sécurisés pour renforcer les capacités des filles, garçons et adolescents » du budget du ministère de la Femme et des Populations vulnérables.²⁴

Au niveau infranational, déterminer le montant du budget consacré à la participation des enfants dans les pays analysés était encore plus difficile, en partie en raison du nombre d'institutions à chaque niveau de gouvernement. Bien que les cadres réglementaires puissent établir la responsabilité des autorités infranationales en matière de participation des enfants, toutes les collectivités locales n'y donnent pas la priorité dans leurs politiques et leurs plans et toutes ne disposent pas d'allocations « visibles » pour la participation des enfants dans leur budget. Dans le cas de l'Ouganda, il a également été noté que les budgets des collectivités locales dépendent fortement des transferts du gouvernement central, liés aux objectifs prioritaires - qui n'incluent pas la participation des enfants. Ces restrictions limitent l'inclusion d'activités spécifiques pour la participation des enfants dans les budgets des collectivités locales.

L'analyse des types de dépenses associées aux budgets liés à la participation des enfants fournit une indication sur la manière dont les ressources sont dépensées. Dans les trois pays, il a été constaté que les dépenses concernaient principalement les « biens et services ». Au Pérou, par exemple, les dépenses concernaient principalement la nourriture et les boissons pour les espaces de participation. Ce constat suggère que les fonds destinés à la participation des enfants ne sont pas nécessairement dépensés de manière à renforcer les structures et les mécanismes de participation des enfants et à les faire fonctionner efficacement. Il n'a pas été possible, par exemple, d'identifier des allocations budgétaires spécifiques pour le renforcement des capacités des enfants, des adultes et des agents publics, le développement de méthodologies et d'outils, le partage d'informations ou l'assistance technique – qui sont tous essentiels pour une participation efficace, éthique et significative des enfants.

Certains éléments indiquent que des ressources insuffisantes et mal allouées ont un impact sur la couverture, le fonctionnement et le caractère inclusif des mécanismes de participation des enfants dans les pays analysés. Par exemple, au Pérou, le manque de ressources – entre autres



facteurs – semble avoir contribué au fait que certaines municipalités n'ont pas mis en place des conseils pour les enfants. Cette couverture limitée affecte les possibilités de participation de nombreux enfants, en particulier dans les municipalités rurales.

Défis au-delà des budgets

Même lorsque des mécanismes de participation des enfants sont en place et disposent de ressources suffisantes pour fonctionner, ils peuvent être de mauvaise qualité et ne pas offrir de véritables opportunités à tous les enfants de se faire entendre. Comme l'ont souligné les enfants consultés pour la présente note, la qualité ainsi que la présence de mécanismes et de processus de participation des enfants importent. Toute participation des enfants doit être sûre (voir encadré 2), et les mécanismes, espaces et processus doivent être conçus et mis en œuvre de manière à garantir une participation significative et éthique (voir encadré 3). Bien qu'il n'ait pas été question d'évaluer la qualité, l'efficacité ou l'inclusivité des mécanismes de participation des enfants dans les pays analysés dans cette étude, certaines idées ont néanmoins émergé.

Le manque de représentation d'enfants de communautés ou d'identités marginalisés a été identifié comme une préoccupation par les informateurs clés au Salvador et au Pérou, faisant écho aux préoccupations exprimées par les enfants. Malgré quelques améliorations récentes dans les règlements régissant l'élection des enfants aux mécanismes de participation,²⁵ les enfants qui rencontrent le plus d'obstacles à la participation, ont été sous-représentés. Au Salvador, les enfants en situation de handicap, les enfants travailleurs, les migrants et les enfants indigènes, entre autres, étaient moins susceptibles de participer aux conseils des enfants.²⁶ Au Pérou, les informateurs clés ont souligné l'importance de veiller à ce que les conseils d'enfants, à tous les niveaux, soient informés et ne soient pas manipulés par des acteurs politiques et que l'élection des représentants soit démocratique et représentative.²⁷

La qualité et l'impact de la participation des enfants ont également été remis en question dans certains cas. Au Pérou, il y avait une perception selon laquelle les conseils des enfants jouent encore un rôle symbolique plutôt qu'un rôle substantiel dans la prise de décision, et les espaces de participation fonctionnent de manière formelle, dirigée par les adultes plutôt que d'être dirigés par les enfants ou adaptés aux enfants.²⁸ En Ouganda, la question des relations de pouvoir entre les adultes et les enfants dans tous les contextes a été soulignée comme étant un obstacle clé à la participation significative des enfants, les familles et les communautés sapant la participation des enfants et refusant de prendre en compte leurs opinions.²⁹

Des exemples ont également été identifiés sur la façon dont les mesures visant à limiter la liberté d'association ont eu un impact sur la participation des enfants. Ces observations sont indicatives de tendances plus larges qui affectent le droit des enfants à participer. Les mesures prises par les gouvernements du monde entier pour restreindre l'espace civique posent des défis particuliers aux organisations dirigées par des enfants et des jeunes et restreignent plus largement les droits et libertés civiques des enfants.³⁰

Certains de ces problèmes plus généraux liés aux mécanismes de participation des enfants, qui font écho à certaines des préoccupations exprimées par les enfants lors des consultations, peuvent être résolus en partie par une augmentation et une meilleure affectation des ressources - par exemple, en facilitant une couverture géographique accrue, en surmontant les obstacles financiers à la participation des enfants ou en investissant dans le renforcement des capacités des animateurs adultes. Cependant, ces résultats soulignent l'importance de l'environnement politique, social et culturel, y compris les normes sociales entourant la participation des enfants et l'état de l'espace civique, ainsi que la nécessité de veiller à ce que la conception et la méthodologie des mécanismes de participation des enfants soient propices à une participation significative et éthique.

Étude de cas 1 : Pérou

Cadres juridiques et politiques

Le Pérou a adopté des lois et des politiques strictes concernant la participation des enfants, notamment la **Politique nationale multisectorielle pour les filles, garçons et adolescents (PNMNNA)**, qui comprend un objectif spécifique lié à la participation des enfants et des adolescents : « Renforcer la participation des enfants et adolescents dans les différents espaces décisionnels liés à leur vie quotidienne ». La PNMNNA est mise en œuvre à travers des programmes budgétaires qui lui sont alignés, lesquels ont à leur tour un cadre réglementaire.

Un certain nombre d'entités étatiques sont impliquées dans la mise en œuvre du PNMNNA, coordonnée par le Ministère de la Femme et des Populations Vulnérables. Cependant, dans le cas des adolescents à partir de 15 ans, leur participation est également encouragée par le Secrétariat national à la jeunesse (SENAJU) dans le cadre de la politique nationale de la jeunesse. Cette structure peut compromettre l'efficacité de la coordination avec d'autres secteurs.

Mécanismes de participation des enfants

Le principal mécanisme de participation des enfants au Pérou est constitué par les **Conseils consultatifs pour les filles, garçons et adolescents (CCONNA)**, qui sont des espaces de participation consultative aux niveaux du district, de la province, de la région et du pays. Les fonctions des CCONNA incluent la formulation de politiques publiques, la consultation sur les propositions réglementaires, l'émission d'avis sur les politiques publiques impliquant les enfants, et la surveillance du respect des droits des enfants. L'organisation des CCONNA est soutenue par les administrations régionales, provinciales et de district. Les multiples niveaux du CCONNA permettent de transmettre les demandes locales aux niveaux de discussion régionaux et même nationaux. Les CCONNA de niveau provincial et régional, qui sont des espaces de dialogue, de débat et de proposition d'idées,³¹ sont composés de représentants des CCONNAS de district qui demandent à participer au niveau suivant. L'Assemblée nationale de la CCONNA est un espace qui permet de donner la priorité aux questions concernant les enfants et les adolescents au niveau national afin d'éclairer l'élaboration des politiques publiques.

Budget

La mise en œuvre de la PNMNNA implique plusieurs secteurs, chacun devant allouer des ressources à la par-

ticipation des enfants dans leurs budgets institutionnels. L'analyse des budgets institutionnels a identifié trois ouvertures liées, mais non spécifiques à la participation des enfants (« Renforcement de la participation de la société civile à l'éducation » dans le budget du ministère de l'Éducation ; « Intervention ludique et espaces sécurisés pour renforcer les capacités des filles, garçons et adolescents » dans le budget du ministère de la Femme et des populations vulnérables ; et « Soutien aux enfants et aux adolescents » dans le budget au niveau régional).

Le manque de différenciation au sein de ces lignes budgétaires limite donc notre capacité à déterminer l'allocation des ressources spécifiquement à la participation des enfants. Toutefois, les informations disponibles permettent d'établir que le financement de la participation des enfants ne représente qu'une proportion minimale de



l'aide institutionnelle. De plus, le budget lié à la participation des enfants semble être alloué à des dépenses en biens et services, principalement de la nourriture et des boissons pour les espaces de participation des CCONNA. Cette composition des dépenses représente une limite au renforcement de la structure de participation et de son fonctionnement, car les ressources ne sont pas allouées au renforcement institutionnel et à la défense des politiques publiques.

Les limites en ressources semblent être un facteur significatif affectant la fonctionnalité, l'efficacité et la capacité d'impact des CCONNAS.³² Au niveau infranational, l'organisation des CCONNA a été limitée, et il existe des municipalités où les CCONNA n'ont pas été formées. Cette couverture limitée affecte les possibilités de participation de nombreux enfants, en particulier dans les municipalités rurales.

Étude de cas 2 : Le Salvador

Cadres juridiques et politiques

Le Salvador a mis en place une série de lois et de politiques liées à la participation des enfants. Au centre de ces mesures se trouve la loi « **Grandir ensemble** » ('**Grow Together**'), adoptée en 2023. Grâce à cette nouvelle loi, le Salvador a commencé à mettre en œuvre un nouveau cadre réglementaire : le **système national de protection intégrale de la petite enfance, des enfants et des adolescents**.

La loi « Grandir ensemble » met l'accent sur la priorité accordée à la petite enfance, à l'enfance et à l'adolescence, et sur la nécessité de fournir des ressources à cette population. Cette loi établit le mécanisme garantissant la participation des enfants aux procédures judiciaires et aux décisions de protection qui les concernent. Elle indique également le mécanisme de participation des enfants au niveau municipal et communautaire, et définit les rôles et fonctions des différentes entités. La loi Grow Together donne l'occasion au système de protection du Salvador de définir les règlements et les organes normatifs nécessaires pour garantir les mécanismes et le financement de la participation des enfants.

Programmes et mécanismes de participation des enfants

Un mécanisme clé pour la participation des enfants au Salvador est le **Conseil consultatif pour les enfants et les adolescents (CCNA)**. Le CCNA vise à faciliter les échanges avec les enfants et les adolescents et à permettre la transmission de leurs points de vue aux décideurs par le biais d'un processus représentatif. Le CCNA est mentionné dans la loi « Grandir ensemble », mais cette loi ne détaille pas la formation, les

responsabilités, la structure ou le fonctionnement de ce mécanisme de participation.

Les **unités de jeunesse** constituent une deuxième plateforme pour la participation des enfants au Salvador. L'une des réalisations signalées par les unités de jeunesse a été le processus de consultation et la construction d'une plateforme sur les droits humains des enfants.

Le **secteur de l'éducation** a déployé d'importants efforts pour renforcer l'exercice du droit des enfants à la participation dans les écoles. Dans une enquête nationale réalisée en 2020, plus d'un tiers des enfants et des jeunes ont déclaré que le secteur de l'éducation était l'espace où ils avaient eu le plus haut niveau de participation.³³

Budgétisation pour la participation des enfants

L'analyse des budgets a identifié des ouvertures pour financer la participation des enfants dans le cadre des objectifs pertinents des budgets du ministère de l'Éducation, des sciences et de la technologie, du Procureur général pour la défense des droits de l'homme et du Conseil national de la petite enfance, des enfants et des adolescents. Cependant, aucun détail n'était disponible sur l'allocation de ressources spécifiquement destinées à la participation des enfants, uniquement pour les ressources allouées aux objectifs pertinents. Ce qui peut être établi, c'est que les allocations dans les budgets institutionnels pour les objectifs liés à la participation des enfants sont très limitées et se concentrent dans les postes de dépenses pour l'achat de biens et services.



Étude de cas 3 : Ouganda



Save the Children

Cadres juridiques et politiques

L'Ouganda a pris des mesures importantes pour renforcer le droit des enfants à la participation, en mettant en place un cadre juridique et politique étendu relatif à la participation des enfants. La **Politique nationale de l'enfance et la Stratégie nationale de participation des enfants (NCPS)** sont les piliers des efforts de l'Ouganda et comprennent des objectifs et des résultats clairs pour l'exercice de la participation des enfants. Cependant, comme cette stratégie n'est pas systématiquement suivie et n'a pas été évaluée, le niveau de progrès par rapport aux objectifs stratégiques ne peut être déterminé.

Un large éventail d'organismes gouvernementaux ont des responsabilités en matière de participation des enfants, sous la coordination et la direction du ministère du Genre, du travail et du développement social (MGLSD). Le MGLSD abrite l'Autorité nationale de l'enfance, qui fournit des conseils, une supervision et une coordination et suit le statut de la participation des enfants dans le pays.

Programmes et mécanismes de participation des enfants

La NCPS définit une gamme large et complète de mécanismes de participation des enfants aux niveaux scolaire, local, du district, régional, national et dans tous les secteurs. Bien que l'on ne sache pas exactement combien des mécanismes mentionnés sont mis en œuvre, certaines réalisations ont été signalées, telles que la création de clubs des droits de l'enfant dans 40 écoles de sept districts, le renforcement des capacités de gouvernance des droits de l'enfant, les activités commémorant la Journée de l'enfant africain et la production d'un tableau de bord des droits de l'enfant évaluant la réactivité de neuf districts sélectionnés sur leur réactivité aux questions relatives aux enfants.³⁴

Cependant, les éléments de preuves suggèrent que la participation des enfants en Ouganda est toujours caractérisée par des initiatives fragmentées et de courte durée, et que les mécanismes de participation des enfants ne sont pas clairement structurés pour garantir la représentation des opinions des enfants au niveau local, régional ou national.³⁵

Analyse budgétaire

La NCPS stipule que le gouvernement devrait veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées aux secteurs clés, notamment l'éducation, la protection, la santé et le développement social, pour la participation des enfants. Cependant, des défis persistent dans l'articulation d'allocations budgétaires claires et suffisantes pour des interventions spécifiques en matière de participation des enfants dans les budgets nationaux et infranationaux.³⁶

L'Autorité nationale de l'enfance (NCA) est l'organisme principal chargé de suivre et de conseiller sur la participation des enfants, mais il n'y a aucun détail sur l'allocation spécifique de ressources pour la participation des enfants dans son budget institutionnel. Elle a également subi une réduction significative de son budget 2023/2024 lié à la participation des enfants par rapport à l'année précédente.³⁷

Les budgets au niveau infranational ne prévoient pas non plus d'allocation spécifique pour la participation des enfants. Les budgets des collectivités locales dépendent fortement des transferts du gouvernement central, liés à des objectifs prioritaires – qui n'incluent pas la participation des enfants. Ces restrictions limitent l'inclusion d'activités spécifiques pour la participation des enfants dans l'élaboration des budgets des collectivités locales.

3

A quoi ressemble une participation significative et éthique des enfants ?

Dans son Observation générale n° 12, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a présenté neuf exigences fondamentales pour une participation effective, éthique et significative des enfants. La participation des enfants doit :³⁸

1) être transparente et informative en fournissant aux enfants des informations complètes, accessibles, sensibles à la diversité et adaptées à leur âge sur leur droit d'exprimer librement leur opinion et sur le fait que leur opinion doit être dûment prise en compte.

2) être volontaire afin que les enfants ne soient jamais contraints et qu'ils puissent cesser de participer à tout moment.

3) être respectueuse de l'opinion des enfants.

4) les questions sur lesquelles les enfants s'expriment sont pertinentes pour leur vie, leurs expériences, connaissances et capacités.

5) être adaptée aux enfants et prévoir suffisamment de temps et de ressources

pour que les enfants soient correctement préparés.

6) être inclusive, encourageant les opportunités pour les enfants marginalisés d'être impliqués et évitant la discrimination.

7) être soutenue par la formation des adultes pour leur fournir les compétences nécessaires pour faciliter la participation des enfants.

8) être sûre et sensible aux risques, en prenant toutes les précautions nécessaires pour minimiser les risques d'abus et d'exploitation pour les enfants, et autres conséquences négatives de leur participation.

9) être responsable, avec un engagement à suivre et à évaluer.



Éléments essentiels d'un système de participation des enfants

L'intégration de la participation des enfants dans les structures et systèmes existants est un aspect essentiel de la création d'un environnement favorable à la réalisation des droits de l'enfant. La participation équitable et inclusive des enfants garantit que tous les droits de tous les enfants sont représentés. Lorsque la participation des enfants est un élément durable et intégrale des structures de gouvernance et de prise de décision, plutôt qu'un effort sporadique ou ponctuel, les enfants ont une place à la table des décisions sur tous les sujets les concernant. Intégrer la participation des enfants dans les structures et les systèmes envoie un message clair selon lequel il ne s'agit pas d'un élément facultatif ou dispensable des politiques et de la gouvernance, mais d'un droit fondamental qui doit être respecté et protégé.³⁹

Un investissement suffisant et durable est également essentiel pour garantir le fonctionnement efficace et continu des mécanismes de participation des enfants. De plus, pour que la participation des enfants soit significative et inclusive, les détenteurs de devoirs doivent également prêter attention à la manière dont les ressources sont allouées. Il s'agit notamment de s'attaquer aux obstacles à la participation auxquels sont confrontés de nombreux enfants, de veiller à ce que les enfants bénéficient d'un soutien pour s'engager et de renforcer les compétences et les capacités des adultes, y compris celles des décideurs.

S'appuyant sur l'analyse et les exemples de la manière dont la participation des enfants est actuellement intégrée dans les lois, les politiques, les programmes et les budgets, et s'inspirant des idées des enfants sur la manière dont ils veulent participer et sur les types d'obstacles qu'ils rencontrent, cette section présente les principaux éléments institutionnels qui doivent

être en place pour qu'un état garantisse une participation significative et inclusive des enfants, ainsi que des lignes directrices pour intégrer de manière holistique la participation des enfants dans les budgets du gouvernement.

Cadres juridiques et politiques

Le droit des enfants à participer doit être garanti par des cadres juridiques et politiques nationaux et, le cas échéant, infranationaux, qui mettent en œuvre et défendent le droit des enfants à la liberté d'association, de réunion pacifique, d'expression et d'accès à l'information. Les lois et les politiques devraient préciser le format, la structure, le fonctionnement et l'évaluation des mécanismes de participation des enfants et devraient être soutenues par des stratégies ou des plans d'action nationaux sur la participation des enfants, qui prévoient le développement et le renforcement des structures de participation des enfants à tous les niveaux. Ces structures et mécanismes pourraient inclure des comités, des parlements d'enfants, des assemblées, des conseils des élèves et des plates-formes en ligne et devraient offrir aux enfants un large éventail d'opportunités de participation et de canaux leur permettant de se faire entendre par les décideurs et d'assurer l'accessibilité à une grande diversité d'enfants.

“Il est nécessaire de créer davantage de forums pour les engagements participatifs, en particulier avec les différentes parties prenantes à différents niveaux et avec le gouvernement du comté et le gouvernement national ”

Garçon, Kenya, groupe de discussion.

Cadre programmatique avec un budget clairement articulé

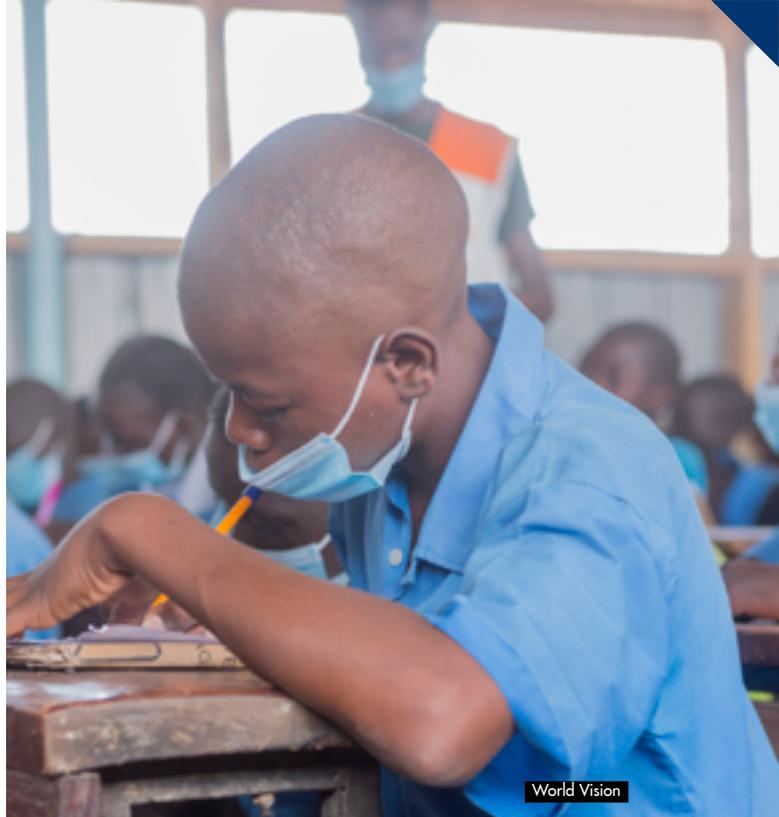
Les cadres juridiques et politiques, les stratégies et les plans doivent être traduits en un cadre programmatique clair afin de garantir que la participation des enfants soit budgétisée. Ce cadre doit établir un lien entre les objectifs stratégiques et les programmes et projets, avec des lignes budgétaires claires. Des fonds suffisants doivent être alloués pour répondre aux priorités de participation à différents niveaux.

Il est important que le financement de ces programmes soit suivi tout au long des cycles budgétaires. Même des allocations importantes peuvent ne pas être suffisantes si les budgets ne sont pas entièrement exécutés. L'efficacité du financement doit être évaluée afin de s'assurer que les ressources sont dépensées pour des programmes qui font une différence dans la vie des enfants.⁴⁰

Des budgets avec des actions spécifiques et différenciées

Les fonds destinés à soutenir la participation des enfants doivent être clairement visibles et différenciés dans le système de classification budgétaire, et être clairement liés au cadre programmatique pour la participation des enfants et aux principes budgétaires. Les gouvernements disposeront ainsi d'une base pour gérer les allocations et les dépenses relatives à la participation des enfants, conformément aux autres lignes et codes budgétaires.

Si les activités visant à atteindre les objectifs stratégiques ne sont pas incluses dans des lignes et des codes budgétaires spécifiques, mais plutôt ajoutées de manière générale ou incluses dans de grandes unités administratives, il devient extrêmement difficile de suivre l'efficacité et l'efficience des dépenses consacrées à la participation des enfants. C'est particulièrement le cas au niveau des collectivités locales où, si la participation des enfants n'a pas été considérée comme une priorité, il est peu probable que les activités (et



les allocations) pour la participation des enfants soient visibles dans les budgets. Les « éléments d'un budget de participation des enfants » illustrent les types d'activités et d'allocations nécessaires pour soutenir une participation significative et inclusive des enfants.

Priorité et coordination entre les autorités à tous les niveaux

La mise en place, et le financement, de mécanismes et de structures de participation des enfants nécessite un engagement ferme de la part des principaux décideurs gouvernementaux pour donner la priorité à la budgétisation et à la planification de la participation des enfants à tous les niveaux de gouvernement, y compris la protection des allocations contre les coupes budgétaires ou l'austérité économique.

Pour réussir, les efforts nécessitent également un engagement institutionnel efficace et bien coordonné, du niveau national au niveau local, avec une agence principale mandatée, et avec la participation active des parties prenantes dans les ministères compétents, ainsi que des fonctionnaires administratifs nationaux et locaux, des équipes techniques, des organisations de la société civile, du secteur privé, et des enfants eux-mêmes.

Processus et capacités d'opérationnalisation

Les mécanismes et les structures, bien qu'essentiels, ne garantissent pas en eux-mêmes que la participation des enfants sera inclusive et significative. Le processus par lequel la participation des enfants est facilitée est également important. Cela nécessite des méthodologies adaptées aux enfants et dirigées par eux, le partage d'informations accessibles et adaptées aux enfants, la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités des parties prenantes concernées afin de favoriser les échanges et le dialogue intergénérationnel avec tous les enfants, y compris ceux qui se heurtent à des obstacles

supplémentaires à leur participation. Il est essentiel que ces activités soient budgétisées (voir « Éléments d'un budget de participation des enfants »).

“Les organisations... devraient nous fournir une formation approfondie sur le sujet et des ateliers de leadership et d'art oratoire, pour que nous puissions mieux nous exprimer devant les autorités et pendant les réunions”

Fille, Pérou, groupe de discussion.

4

Financer la participation des enfants

La mobilisation des ressources nationales est la source d'investissement la plus fiable, durable et localement responsable pour les enfants et leur participation. Les fonds destinés aux budgets gouvernementaux proviennent généralement d'une combinaison de ressources nationales et de donateurs, de la société civile, du secteur privé, de subventions ou de prêts de banques de développement multinationales et/ou d'une combinaison de ces éléments par le biais d'un financement mixte ou innovant.

Pour parvenir à une participation significative et éthique des enfants, il faut des sources de financement durables fondées sur le soutien politique et financier des gouvernements.

Il est peu probable que le droit des enfants à la participation et l'ensemble de leurs droits soient réalisés sans deux éléments essentiels :

- Une priorité claire accordée aux enfants et à leur participation dans tous les ministères et à tous les niveaux de gouvernement ; et
- Une augmentation constante de ces ressources dans les pays à faible et moyen revenu.

La fiscalité progressive est un moyen de remédier aux inégalités auxquelles sont confrontés les enfants et les familles au sein des pays et peut soutenir les recettes afin de garantir une participation des enfants plus équitable et plus inclusive. Les efforts visant à réformer et à améliorer la politique et l'administration fiscales constituent un élément essentiel de la création de budgets solides pour les enfants.

L'aide publique au développement (APD) est une importante source internationale de financement pour de nombreux pays, en particulier pour les économies fragiles et à faible revenu. Il est urgent d'augmenter le volume, la qualité et l'impact des finances publiques internationales si nous voulons réaliser les droits de l'enfant, en respectant et en renforçant les engagements internationaux en matière de finances publiques, y compris pour l'APD. L'APD doit être dépensée avec une sensibilité accrue à son impact et apportée d'une manière qui favorise et renforce la capacité d'appropriation locale d'une politique fiscale et d'investissement centrée sur l'enfant, pour la participation des enfants et les droits de l'enfant dans leur ensemble.

Éléments d'un budget de participation des enfants

La réalisation du droit des enfants à une participation significative et éthique nécessite une gamme holistique d'interventions qui, à leur tour, devraient être reflétées dans les budgets aux niveaux national, départemental/régional et local du gouvernement. Les budgets doivent prévoir des allocations pour les interventions en matière de participation des enfants dans trois catégories : « stratégique », « mobilisation » et « administrative ». Les trois catégories de composantes servent de lignes directrices utiles pour inclure de manière globale et holistique la participation des enfants dans les budgets gouvernementaux.

Élément stratégique

Cette catégorie d'interventions est conçue **pour promouvoir et renforcer les structures de participation des enfants**, conformément aux cadres juridiques et politiques, aux stratégies et aux plans d'un pays. Des exemples d'interventions dans le cadre de cet élément pourraient inclure :

- Le développement et le renforcement des structures de participation des enfants à tous les niveaux
- L'élaboration d'outils ou d'instruments pour rendre opérationnels les mécanismes de participation des enfants, tels que les politiques et procédures de sauvegarde et les évaluations des risques.
- L'élaboration de stratégies pour l'inclusion des enfants les plus touchés par la discrimination et l'inégalité

Élément de mobilisation

Cette catégorie d'interventions contribue à **aider les enfants à exercer leur droit de participation**, à promouvoir **la compréhension de l'importance de la participation des enfants** parmi les décideurs et les communautés, et à **renforcer les capacités des adultes à soutenir et à faciliter une participation significative des enfants**. Les interventions relevant de cet élément ont été jugées prioritaires par les enfants. **Les exemples peuvent comprendre :**

- Le développement d'une information adaptée aux enfants sur les droits des enfants, les lois et les politiques.
- Le renforcement des capacités des adultes, y compris les fonctionnaires et autres décideurs, les enseignants, les chefs religieux et les dispensateurs de soins pour créer et faciliter des espaces et des opportunités pour une participation significative des enfants
- Les campagnes de sensibilisation à l'importance de la participation des enfants.

Élément administratif

Cet élément concerne les coûts associés à la fourniture des services, du matériel et de l'équipement nécessaires pour **garantir que les mécanismes de participation des enfants puissent fonctionner de manière inclusive, accessible et significative**. Des exemples d'interventions dans le cadre de cet élément pourraient inclure :

- **Le soutien financier pour l'équipement et les services** tels que les outils et technologies numériques et les services d'interprétation, qui soutiennent la participation inclusive.
- **Les frais de transport, d'assurance et d'hébergement**
- **La mise à disposition ou l'amélioration d'espaces physiques** pour des réunions basées sur les perspectives et les besoins des enfants.

Recommandations

1. Renforcer les cadres juridiques et politiques garantissant le droit des enfants à être entendus ainsi que leurs droits civils et politiques, comme le prévoit la CIDE

Il est essentiel de promulguer et d'appliquer des lois qui reconnaissent explicitement le droit des enfants à participer aux affaires qui les concernent. La participation des enfants peut être reconnue et intégrée dans les constitutions nationales, mandatée par des politiques générales soutenant la réalisation des droits de l'enfant ou par des politiques et stratégies nationales spécifiques axées sur la participation des enfants. Les lois et les politiques devraient préciser le format, la structure, le fonctionnement et l'évaluation des mécanismes de participation des enfants.

De manière plus générale, les gouvernements devraient supprimer les lois restrictives et les mesures réglementaires qui entravent les droits civils et politiques des enfants, y compris les droits à la liberté de réunion pacifique, d'association et d'expression et l'accès à l'information.

2. Établir et institutionnaliser des structures et des mécanismes pour une participation significative et inclusive des enfants

Il convient de mettre en place des structures et des mécanismes formels et inclusifs permettant aux enfants, dans toute leur diversité, d'exprimer leurs opinions, leurs idées et leurs préoccupations dans divers contextes. Il s'agit notamment de créer des mécanismes de participation virtuelle en ligne adaptés aux enfants, ainsi que des plateformes physiques telles que des forums d'enfants au niveau local, des parlements d'enfants et des conseils pour les enfants dans les écoles. Ces mécanismes doivent être dirigés par les enfants, équitables et non discriminatoires, avec une élection équitable de délégués représentant leurs opinions (le cas échéant), permettant à tous les enfants de participer, y compris les enfants confrontés à des obstacles à la participation en raison de leur identité ou de leur communauté.

Les gouvernements devraient également mettre en place des mécanismes de plainte efficaces et adaptés aux enfants, en commençant par créer des institutions indépendantes de défense des droits de l'homme, telles que des médiateurs ou des commissaires pour les enfants.

Les gouvernements devraient également défendre la participation des enfants au niveau international, en encourageant les organismes régionaux et internationaux à mettre en place des structures de participation des enfants et à les doter des ressources nécessaires.

3. Investir dans des mécanismes de participation des enfants, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement

Un investissement suffisant et durable est essentiel pour garantir le fonctionnement efficace et continu des mécanismes de participation des enfants. Les fonds destinés à soutenir la participation des enfants doivent être clairement visibles et différenciés dans le système de classification budgétaire.

Pour que la participation des enfants soit significative et inclusive, les détenteurs de devoirs doivent également prêter attention à la manière dont les ressources sont allouées. Il s'agit notamment de veiller à ce que les budgets consacrés à la participation des enfants tiennent compte des obstacles à la participation rencontrés par de nombreux enfants, et à ce que des ressources soient allouées pour permettre aux enfants dont la voix n'est pas entendue de participer.

4. Renforcer la capacité, la confiance et les connaissances des enfants pour participer à la prise de décision

Renforcer la capacité de tous les enfants à acquérir les compétences, les connaissances et la confiance nécessaires pour partager leur point de vue et veiller à ce que les enfants reçoivent les informations nécessaires sont des conditions préalables importantes pour promouvoir une participation efficace. Des ressources devraient être allouées aux interventions destinées à renforcer les capacités des enfants, en plus de l'intégration de l'éducation aux droits de l'enfant dans les programmes scolaires nationaux et de la mise en place de mécanismes de participation dans les écoles, tels que les conseils d'élèves.

5. Soutenir la capacité et la volonté des adultes de faciliter et de permettre une participation significative et éthique des enfants

Pour que les opinions des enfants soient entendues, il est essentiel de dispenser une formation visant à renforcer les compétences et les capacités des adultes qui travaillent avec les enfants et de sensibiliser les décideurs à l'importance de prendre en compte les opinions des enfants, notamment en facilitant les contacts directs entre les enfants et les décideurs.

Il convient de s'attaquer aux mentalités des adultes qui perpétuent les obstacles à la participation des enfants et, plus largement, de créer une culture du respect des opinions des enfants. Il s'agit notamment d'aider les adultes à comprendre l'importance de la participation des enfants, à s'engager utilement avec les enfants d'une manière qui leur soit adaptée et à favoriser un environnement dans lequel les enfants se sentent en sécurité pour s'exprimer.

Annexe : Méthodologie

La présente synthèse s'appuie sur deux méthodes complémentaires de collecte et d'analyse de données :

Des consultations avec des enfants ont été menées auprès de 154 enfants dans sept pays dans le but d'étayer cette synthèse. Les échanges ont été menés par les équipes nationales des membres de Joining Forces au Salvador, en Indonésie, au Kenya, au Pérou, aux Philippines, au Sénégal et en Ouganda. Deux groupes de discussion composés de 10 à 12 enfants âgés de 12 à 17 ans ont été organisés dans chacun des sept pays. Les groupes comprenaient des filles et des garçons issus de milieux différents, y compris des enfants des zones rurales et urbaines, des enfants ayant des expériences variées en matière de participation et des enfants en situation de handicap. Dans tous les pays, à l'exception de l'Indonésie, les groupes de discussion étaient divisés par sexe.

Divers outils et activités adaptés aux enfants ont été utilisés pour promouvoir une discussion dynamique, créative et inclusive. Les enfants ont été invités à répondre à une série de questions sur les mécanismes dans lesquels ils s'engagent, sur la manière dont ils souhaitent participer, sur les obstacles auxquels ils peuvent être confrontés et sur les solutions et actions qu'ils proposent pour améliorer leur participation.

Tous les enfants ont été informés de l'objectif de l'échange et ont été invités à donner leur accord, ainsi que le consentement éclairé de leurs parents/responsables à leur participation. Les échanges ont respecté les lignes directrices de la recherche éthique afin de garantir la sécurité, les droits, la dignité et le bien-être des participants.

L'analyse juridique, politique et budgétaire de la participation des enfants a été entreprise dans trois des pays où les enfants ont été consultés (El Salvador, Pérou et Ouganda),

dans le but de faire la lumière sur la manière dont la participation des enfants est budgétisée dans la pratique, de mettre en évidence les bonnes pratiques et d'identifier les lacunes et les faiblesses.

Les pays ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Disponibilité de cadres juridiques et politiques concernant la participation des enfants
- Disponibilité d'informations sur les coûts et les budgets consacrés par les gouvernements à la participation des enfants
- Mécanismes de participation des enfants créés ou ébauchés

L'analyse s'est appuyée sur une série de sources de données dans chaque pays, notamment des entretiens avec des fonctionnaires et des membres des Organisations non-gouvernementales internationales, des statistiques officielles en ligne (budget national et infranational approuvé lorsqu'il est disponible), des cadres juridiques et politiques et de la littérature secondaire. L'analyse a été menée aux niveaux national et infranational et comprenait 1) l'analyse des lois, des politiques et des plans publics, 2) l'analyse des structures de participation des enfants et 3) l'analyse budgétaire basée sur le cadre politique et les structures de participation des enfants de chaque pays.

Parmi les limites, citons l'absence de ventilation des budgets ou de données détaillées, ce qui signifie qu'il n'a pas été possible d'effectuer une analyse détaillée des coûts, d'identifier ou de suivre les dépenses publiques consacrées à la participation des enfants, tant au niveau national qu'infranational. Les données et les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des cadres normatifs et politiques font également défaut.

Notes de fin

¹ L. Lundy, 'Voice' is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child' (La 'voix' ne suffit pas : conceptualisation de l'article 12 de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits de l'enfant), *British Educational Research Journal*, 33:6, 2007, 927-942.

² R.S. Foa, A. Klassen, D. Wenger, A. Rand, A. et M. Slade. 'Youth and Satisfaction with Democracy: Reversing the Democratic Disconnect?' (Jeunesse et satisfaction à l'égard de la démocratie : inverser la fracture démocratique ?) 2020, *Youth_and_Satisfaction_with_Democracy-lite.pdf* (cam.ac.uk).

³ Par exemple: *Joining Forces for Africa (2023), Joining Forces for Africa: Final Evaluation Summary Report.* <https://joining-forces.org/wp-content/uploads/2023/10/Final-Evaluation-Summary-Report-October-2023-1.pdf>; *Joining Forces for Africa (2023), Joining Forces for Africa: Project Thematic Review: Joint national level advocacy to change or approve laws and policies.* <https://joining-forces.org/wp-content/uploads/2023/07/JOFA-Project-THEMATIC-REVIEW-Joint-national-level-advocacy-to-change-or-approve-laws-and-policies-1.pdf>; *European Commission (2021), Study on child participation in EU political and democratic life.* https://commission.europa.eu/document/download/3f0302c5-f208-4f3a-a910-4cac49adbc12_en?filename=child_participation_final_rapport_revised%20_28.04.2021_FINAL_web_pdf; Williams, Emma (2004), *Children's participation and policy change in South Asia CHIP report no. 6.* Other examples are also available through the UN's child participation map: https://childparticipation.un.org/map/en/cat1/map_AP.html

⁴ Participante à des consultations d'enfants au Pérou

⁵ Dans la présente synthèse, le terme « enfants » désigne la tranche d'âge des moins de 18 ans, telle que définie par la Convention internationale des droits de l'enfant.

⁶ L'article 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant énonce le droit des enfants à être entendus comme un principe fondamental

⁷ *Joining Forces* définit la participation des enfants conformément à l'article 12 de la CIDE, selon lequel « les États parties garantissent à l'enfant ... le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant... eu égard à son âge et à son degré de maturité ». Il soutient les orientations du Comité des droits de l'enfant dans son Observation générale n° 12 sur les neuf conditions de base d'une participation significative et éthique des enfants.

⁸ L. Lundy, 'Voice' is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child' (La 'voix' ne suffit pas : conceptualisation de l'article 12 de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits de l'enfant), *British Educational Research Journal*, 33:6, 2007, 927-942.

⁹ F. Gottschalk et H. Borhan, *Child participation in decision making: implications for education and beyond* (Participation des enfants à la prise de décision : implications pour l'éducation et au-delà), 2023, [a37eba6c-en.pdf](https://oecd-ilibrary.org/a37eba6c-en.pdf) (oecd-ilibrary.org)

¹⁰ R. A. Hart, *Children's Participation: From tokenism to citizenship* (Participation des enfants : du symbolisme à la citoyenneté), *Essai Innocenti*, no. 4, 1992, Centre international pour le développement de l'enfant, Florence

¹¹ G. Lansdown G, *Children Participation in Democratic Decision Making* (Participation des enfants à la prise de décision démocratique), 2001, *UNICEF Innocenti Insight 6*, <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/insight6.pdf>

¹² R.S. Foa, A. Klassen, D. Wenger, A. Rand, A. et M. Slade. 'Youth and Satisfaction with Democracy: Reversing the Democratic Disconnect?' (Jeunesse et satisfaction à l'égard de la démocratie :

inverser la fracture démocratique ?) 2020, *Youth_and_Satisfaction_with_Democracy-lite.pdf* (cam.ac.uk).

¹³ *Joining Forces Alliance*, 'We are Talking, are you Listening' (Nous parlons, écoutez-vous ?), 2021, https://joining-forces.org/wp-content/uploads/2021/01/policy_brief-We_re_Talking-Are_You_Listening-EN.pdf

¹⁴ *Save the Children*, 'The Right of children to participate in public decision making processes' (Le droit des enfants à participer aux processus décisionnels publics), 2020, *Le droit des enfants à participer aux processus décisionnels publics* | Centre de ressources *Save the Children*

¹⁵ Article 4 de la CIDE et Observation générale n° 19

¹⁶ UNICEF, *Participation des enfants à la gouvernance locale : une note d'orientation de l'UNICEF*, 2017, *UNICEF-Participation-des-enfants-à-la-gouvernance-locale.pdf*

¹⁷ Comité des droits de l'enfant des Nations unies, "Observation générale n° 12 : le droit de l'enfant d'être entendu", 2009. *CRC/C/GC/12* au paragraphe 49

¹⁸ Secrétaire général des Nations unies, *Note d'orientation sur l'intégration des droits de l'enfant*, 2023, *Note d'orientation du Secrétaire général sur l'intégration des droits de l'enfant*, juillet 2023.

¹⁹ G. Lansdown, « Le droit de chaque enfant d'être entendu : un guide de ressources sur l'Observation générale n° 12 du Comité des droits de l'enfant des Nations unies », 2011

²⁰ Par exemple, les conseils de la jeunesse ont permis aux jeunes de façonner les politiques et les décisions au niveau local dans de nombreux contextes ; toutefois, les parlements des jeunes ont généralement eu moins d'impact direct sur l'élaboration des politiques. Voir, M. Collins, A. Augsburg et W. Gecker, 'Youth Councils in Municipal Government: Examination of Activities, Impact and Barriers' (Conseils de la jeunesse dans les administrations municipales : examen des activités, de l'impact et des obstacles), *Children and Youth Services Review* 65, 2016 : 140-47, <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2016.04.007>; M. Shephard et S. Patrikios, 'Making Democracy Work by Early Formal Engagement? A Comparative Exploration of Youth Parliaments in the EU' (Faire fonctionner la démocratie grâce à un engagement formel précoce ? Une exploration comparative des parlements des jeunes dans l'UE), *Parliamentary Affairs* 66:4, 2013 : 752-71 : <https://doi.org/10.1093/pa/gss017>

²¹ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, *Observation générale n° 12 : Le droit de l'enfant d'être entendu*, 2009, *CRC/C/GC/12*, paragraphes 132-133

²² SWSA, 'The State of the Ugandan Child: an analytical overview' (La situation de l'enfant ougandais : un aperçu analytique), <https://swsa.mak.ac.ug/reports/state-ugandan-child-analytical-overview> (consulté le 11 mars 2023)

²³ *Save the Children*, 'The Right of children to participate in public decision making processes' (Le droit des enfants à participer aux processus décisionnels publics), 2020, *Le droit des enfants à participer aux processus décisionnels publics* | Centre de ressources *Save the Children*

²⁴ Loi budgétaire du secteur public du Pérou, 2023 (31639)

²⁵ En 2023, de nouvelles réglementations ont été introduites au Pérou pour l'élection du CONNA, spécifiant l'inclusion de la population migrante, des enfants et des adolescents à partir de 8 ans.

²⁶ Observatorio de la niñez y adolescencia, 'Balance de la



Notes de fin

situación de los derechos de la niñez y la adolescencia 2021 – 2022', 2002, <https://observatoriodelaninezyadolescencia.org/wp-content/uploads/2022/11/BALANCE-NIN%CC%83EZ-Y-ADOLESCENCIA-2022.pdf>

²⁷ Entretien avec des informateurs clés, avec le personnel de l'agence Joining Forces, Pérou

²⁸ Entretien avec des informateurs clés, avec le personnel de l'agence Joining Forces, Pérou

²⁹ FGD Girls, Ouganda. Consultation des enfants

³⁰ Plan International, 'How to better support children and youth affected by shrinking civic space: approaches to navigate risks with young activists' (Comment mieux soutenir les enfants et les jeunes affectés par le rétrécissement de l'espace civique : approches pour gérer les risques avec les jeunes militants), 2021, Policy-brief3-children-youth-and-civic-space-eng.pdf (plansverige.org)

³¹ FGD Girls, Pérou. Consultation des enfants

³² Inférence basée sur l'analyse des budgets institutionnels et municipaux/districts.

³³ Save the Children, 'Young Voice El Salvador survey report' (Rapport d'enquête Young Voice El Salvador). 2020, https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/informe_young_voice_el_salvador.pdf/

³⁴ <https://mglsd.go.ug/national-children-authority/> (consulté le 15 novembre 2023)

³⁵ SWSA, 'The State of the Ugandan Child: an analytical overview' (La situation de l'enfant ougandais : un aperçu analytique), <https://swsa.mak.ac.ug/reports/state-ugandan-child-analytical-overview> (consulté le 11 mars 2023)

³⁶ SWSA, 'The State of the Ugandan Child: an analytical overview' (La situation de l'enfant ougandais : un aperçu analytique), <https://swsa.mak.ac.ug/reports/state-ugandan-child-analytical-overview> (consulté le 11 mars 2023)

³⁷ Gouvernement de l'Ouganda ; Budget national prévisionnel approuvé 2023/2024.

³⁸ Comité des droits de l'enfant des Nations unies, Observation générale n°12 : Le droit de l'enfant d'être entendu, 2009, CRC/C/GC/12

³⁹ Comité des droits de l'enfant des Nations unies, Observation générale n°12 : Le droit de l'enfant d'être entendu, 2009, CRC/C/GC/12

⁴⁰ Il convient de noter que le rapport annuel de l'auditeur général d'un audit gouvernemental décrit ce qui a été réellement dépensé et constitue une ressource utile pour le suivi des dépenses réelles.



Save the Children

“Une place à la table des négociations : Investir dans la participation des enfants en tant que pierre angulaire des droits de l’enfant” est un produit de Joining Forces.

Joining Forces est une alliance des six plus grandes ONG internationales travaillant avec et pour les enfants afin de garantir leurs droits et de mettre fin à la violence à leur rencontre.

L’élaboration de cette note politique a été dirigée par Amanda Brydon et Alison Wright de Save the Children, avec le soutien de toutes

les organisations membres de Joining Forces et du secrétariat de Joining Forces. L’analyse a été réalisée par Ludmila Santa Cruz, une consultante indépendante.

Nous remercions tout particulièrement les équipes nationales des agences de Joining Forces au Salvador, en Indonésie, au Kenya, au Pérou, aux Philippines, au Sénégal et en Ouganda pour avoir facilité les consultations avec les enfants, et surtout les enfants eux-mêmes pour le temps qu’ils nous ont accordé et pour avoir partagé leurs points de vue et leurs expériences.

Photo de couverture: Plan International



JOINING FORCES
For All Children

ChildFund
Alliance

PLAN
International

Save the Children

SOS CHILDRENS
VILLAGES
INTERNATIONAL

Terre des Hommes
International Federation

World Vision